

Nouvelle admission d'un club à la Swiss Tablesoccer Federation

Pour une nouvelle admission en tant qu'association ou club au sein de la Swiss Tablesoccer Federation (STF), les points suivants doivent être respectés et mis en œuvre:

Adaptation des statuts :

Les phrases suivantes doivent être insérées par analogie dans les statuts de l'association :

- "Le club xyz encourage et promeut le baby-foot."
- "L'association xyz est membre de la Fédération suisse des tables de concertation STF. Les règlements et les décisions du STF sont contraignants pour les membres et les responsables de l'association xyz".

Contribution annuelle du club à la STF :

Le club paie une licence de 150,00 CHF par saison.

Droits:

- Droit de participer et de voter à l'assemblée des délégués de la STF. Le membre dispose d'un droit de vote général (par exemple pour les votes au ballon, etc.)
- Participation des équipes à la Swiss Tablesoccer League
- Remise sur les licences annuelles pour les membres du club (CHF 50.00 au lieu de CHF 80.00)
- Annonce des tournois sur la page d'accueil de la STF
- Exécution des tournois STS (procédure de candidature)

Tâches:

- Participation à la réunion des délégués de la STF
- Participation au vote général
- Paiement de la licence du club

Procédure pour une nouvelle admission

L'article 10 des statuts de la STF régit l'admission comme suit :

Paragraphe 1 : Pour être admis à la STF, une demande écrite d'admission doit être présentée au conseil d'administration de la STF. Une copie signée des statuts du demandeur et une déclaration signée dans laquelle le demandeur confirme que lui et tous ses membres sont soumis aux statuts et à l'administration de la justice de la STF et les acceptent.

Paragraphe 2 : Le conseil d'administration décide de l'adhésion lors de sa prochaine réunion. Le demandeur est informé par écrit de la décision de la Commission.

Documents requis (à envoyer à info@swisstablesoccer.ch) :

- demande d'admission écrite
- copie des statuts
- nom et adresse électronique du président et du trésorier
- adresse électronique pour l'envoi d'informations (peut être celle du président)
- coordonnées bancaires pour les remboursements éventuels
- pour la page d'accueil de la STF :
 - liste des membres de l'association (avec nom prénom, sexe, date de naissance, e-mail)
 - logo en jpg. ou png.
 - adresse du clubhouse
 - adresse de la page d'accueil de l'association